



HAL
open science

L'allocation inconditionnelle émancipatrice : un Revenu d'Existence par CREation monétaire.

Eric Dacheux, Daniel Goujon

► To cite this version:

Eric Dacheux, Daniel Goujon. L'allocation inconditionnelle émancipatrice : un Revenu d'Existence par CREation monétaire.. Défaire le capitalisme, refaire la démocratie. les enjeux du délibéralisme. Eres, 2020., 2020. hal-03082951

HAL Id: hal-03082951

<https://hal.science/hal-03082951v1>

Submitted on 18 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

E. Dacheux, Daniel Goujon, Section II du chapitre 7 du livre « Défaire le capitalisme refaire la démocratie, les enjeux du délibéralisme ». Eres, 2020

7.2. L'allocation inconditionnelle émancipatrice : un Revenu d'Existence par CREation monétaire.

Le revenu d'existence est un terme, parmi d'autres (revenu de base, allocation universelle, revenu minimum...), qui désigne le versement d'un revenu indépendamment de l'activité individuelle. La question du revenu d'existence est contemporaine de la révolution industrielle. En effet, c'est en 1795 que T. Paine, dans la *Justice agraire* formule, pour la première fois, des propositions sur le revenu d'existence. Il propose d'instaurer un revenu garanti financé par impôt sur la rente foncière et versé à tous les individus âgés de 21 ans et de permettre ainsi l'exercice de la citoyenneté. Pour lui, il s'agit d'indemniser les individus de l'appropriation des sols par les propriétaires terriens. Loin de cette vision universelle du revenu d'existence, est créé, en 1795 en Angleterre, le revenu de Speenhamland. Ce dernier n'est pas un revenu d'existence, mais un simple complément de ressources indexé sur le prix du pain (ou du blé) et sur la taille de la famille. Il s'agit, ici, avant tout d'une aide permettant à la fois d'éviter les famines et de subventionner indirectement les propriétaires terriens pouvant ainsi pratiquer des salaires inférieurs au minimum de subsistance. On le voit, derrière la notion de revenu d'existence se cachent, dès l'origine, des conceptions très différentes. C'est pourquoi il convient, dans un premier temps, de clarifier les approches contemporaines par la construction d'une typologie (7.2.1). Nous montrerons, dans un second temps, la nécessité de concevoir le revenu d'existence comme un revenu primaire pour s'inscrire dans une vision délibérative rompant avec le capitalisme (7.2.2). Enfin, dans un troisième temps, nous évoquerons la question du financement en nous éloignant radicalement des débats actuels qui portent sur la redistribution alors que, pour notre part, nous proposons l'instauration d'un revenu d'existence par création monétaire (7.2.3). Vision qui n'est possible que si, comme nous y invite la première partie de ce chapitre, on renonce à la vision orthodoxe de la monnaie.

7.2.1 Conception et typologie.

Depuis la fin des années 1980, le débat sur le revenu d'existence (de base, minimum, de solidarité active ...) ressurgit régulièrement, mais avec des argumentations différentes et des appellations diverses, à l'occasion des débats polémiques alimentant la question sociale dans l'espace public : lutte contre l'exclusion, fin du travail, évolution des technologies, uberisation de la société, etc. Une manière de clarifier les débats contemporains autour du revenu d'existence est de

s'interroger sur les arguments de justice avancés. Ainsi, il est possible de dégager deux grandes tendances se référant à des conceptions de la justice sociale fort différentes : une tendance d'inspiration libérale et une tendance solidariste (Goujon, 1995).

A) Deux conceptions de la justice pour quatre conceptions du revenu d'existence.

Selon la tendance « libérale » du revenu d'existence, l'État-providence traverse une crise multiple de financement, d'efficacité et de légitimité. Non seulement son coût devient insupportable en raison des exigences de réduction des déficits publics et de compétitivité, mais il s'avère aussi impuissant face au développement de l'exclusion. Cette perte de légitimité réactive la critique libérale de l'interventionnisme social. La protection sociale est dénoncée à la lumière de ses excès, un coût alourdi par une gestion bureaucratique, mais aussi et surtout au regard de ses insuffisances, le principe de justice défendu - assurance sociale et égalité de traitement des assurés - ne correspondant plus aux réalités sociales du moment – le chômage de masse et l'exclusion du statut salarial. Ainsi, en lieu et place d'une lutte systématique et globale contre l'injustice relative, il semble rationnel et juste d'orienter les politiques sociales vers une lutte plus systématique contre la pauvreté.

Pour la tendance « solidariste » du revenu d'existence, la persistance de la pauvreté et l'apparition du phénomène d'exclusion délégitiment le mode de développement productiviste privilégié depuis la révolution industrielle. Ainsi, l'élaboration d'un revenu d'existence apparaît comme un moyen fournissant une plus grande cohérence sociale au système productif. Vouloir adjoindre à la rationalité économique une rationalité sociale supérieure, conduit aussi, à promouvoir une nouvelle façon de vivre, plus autonome, permettant une valorisation du temps libre et une sobriété heureuse et consentie. Ainsi, l'adoption d'une allocation distributive alternative ou complétive au salariat s'avère favorable à l'émergence de nouvelles normes sociales, et s'inscrit, par là même, dans une volonté d'élaboration d'un projet de société post-capitaliste.

De façon schématique, le revenu d'existence est donc « tirailé » entre deux conceptions de la justice (Gadreau et Goujon, 2000) : une conception individualiste et libérale favorable au respect du principe de liberté économique et une conception holiste et solidaire défendant le principe de respect de la personne. Ainsi, toute politique de revenu d'existence est amenée à se positionner par rapport à ceux deux principes.

En matière de liberté et d'efficacité économique, le revenu d'existence vise, soit à valoriser l'activité (avec un mécanisme d'incitation à l'activité), soit à s'écarter radicalement du principe d'efficacité économique au profit de la valorisation du droit de vivre (par la garantie d'un niveau de revenu minimal).

En matière de respect de la personne : le revenu d'existence cherche à favoriser les plus démunis (discrimination positive), dans ce cas il est conditionné à un niveau de ressources. Ou bien, à l'inverse, il peut s'adresser à l'ensemble de la population pour valoriser leur liberté d'action. En croisant ces deux dimensions, nous trouvons quatre formules de revenu d'existence (figure 3).

Figure N° 3 : Typologie des différentes formules de revenu d'existence.

Respect de la personne

<i>Valorisation des libertés d'action</i>	+	Allocation universelle	Impôt négatif (LIBER)
<i>Valorisation des plus démunis</i>	-	Revenu différentiel (RMI)	Revenu completif (RSA)
		-	+
		<i>Droit de vivre hors salariat</i>	<i>Incitation au travail</i>
			Liberté et efficacité économique

- **L'allocation universelle** est favorable à la liberté des choix de vie des individus et à une évolution du lien strict existant entre activité économique et obtention d'un revenu monétaire. Nous allons y revenir, car ce concept est polymorphe.

- **Le revenu différentiel**, quant à lui, valorise le droit de vivre en offrant aux exclus de l'activité économique une garantie inconditionnelle de ressources. Le revenu minimum d'insertion (RMI) tel qu'a été défini en 1988 correspondait à ce type de revenu. En effet, le dispositif se proposait de compléter les revenus touchés par les bénéficiaires jusqu'à hauteur d'un seuil revenu jugé décent. L'incitation au travail n'était pas l'objectif visé puisque les revenus d'activité venaient en substitution et non en complément du revenu d'existence. Il en va de même de l'expérience finlandaise qui a expérimenté - de janvier 2017 à décembre 2019 -, un revenu de base de 560 euros mensuels, alloués sans condition en particulier sans que le bénéficiaire s'engage à chercher un

emploi. Toutefois, ce revenu de base est bien différentiel puisque le montant reçu est soustrait des éventuelles allocations perçues.

- **Le revenu completif** sécurise la situation des plus démunis tout en les incitant à exercer une activité rémunérée, l'aide étant, pour partie et jusqu'à un certain seuil, cumulable aux revenus d'activité. C'est ce que l'on appelle un revenu minimum d'activité qui, en France, prend actuellement la forme du Revenu de Solidarité Active (RSA).

- **Enfin, l'impôt négatif** repose sur le principe suivant : tout le monde perçoit le même montant, sans aucune condition, et paie des impôts en proportion fixe par rapport à ses revenus, ce qui engendre un versement net pour certains (les plus pauvres) et une contribution nette pour les autres (les plus riches). Ce mécanisme d'imposition se substitue, dans la philosophie libérale portée par M. Friedman, aux aides sociales existantes. En venant en complément des revenus sans aucune conditionnalité, il évite, d'une part, la formation de « trappe à pauvreté » (désincitation au travail) et, d'autre part, permet de subventionner indirectement les secteurs à faible rentabilité économique, là où les salaires sont les plus bas.

B) Quatre conceptions de l'allocation universelle.

L'allocation universelle n'est qu'une des quatre conceptions du revenu d'existence. C'est la seule formule qui libère réellement le bénéficiaire de l'obligation d'avoir une activité productive pour obtenir un revenu monétaire. Là où les choses se compliquent, c'est que cette conception particulière du revenu d'existence poursuit deux ambitions différentes. Nous trouvons d'une part, les projets d'Allocation universelle visant la sortie du capitalisme productiviste (ce qui va du capitalisme vert à une société post-capitaliste) et, d'autre part, ceux reposant sur une conception classique de redistribution des revenus (figure N° 4).

Figure N° 4 : Typologie des différentes formules d'Allocation universelle.

Redistribution du revenu

Oui

<p>A.U.</p> <p>Outil de dérégulation du marché du travail (Brittan, 2017)</p>	<p>A.U.</p> <p>Outil de justice sociale (P. Van Parijs, 2015)</p>
<p>A.U.</p> <p>Outil de régulation de l'économie de marché (Keen¹)</p>	<p>A.U.</p> <p>Outil de sortie du capitalisme (Gorz, 2002)</p>

No

n

Sortie du capitalisme productiviste

Non

Oui

- **L'allocation universelle comme outil de dérégulation.** Certaines formes d'allocation universelle s'inscrivent pleinement dans une vision libertarienne consistant à réduire au maximum le rôle de l'État et à favoriser au maximum les libertés individuelles. Il s'agit de tenir compte d'une réalité empirique : on ne peut pas être tout à fait libre dans une société de marché si on n'a pas de revenu. Mais il s'agit aussi de revenir aux fondements du néo-libéralisme : instaurer une allocation universelle permet de supprimer toute protection sociale et assurance chômage. L'État est ainsi réduit et le marché du travail flexibilisé².

- **L'allocation comme outil de justice sociale.** Dans une perspective toujours redistributive, mais beaucoup plus critique à l'égard d'un capitalisme accusé de détruire la planète, l'allocation universelle permet de lutter contre le chômage et la précarité sans avoir besoin d'accélérer la

1 Cet économiste hétérodoxe a lancé, en 2015, un appel pour que l'Euro zone développe un Quantitative easing for people (distribution directe aux citoyens de la monnaie actuellement distribuée aux banques par la BCE pour inciter à l'octroi de crédit et au redémarrage de l'économie). Appel qui a été signé par 65 économistes.

2 C'est la critique adressée au revenu de base par A. Gorz ; « destinée selon ses partisans, à être substituée à la plupart des revenus de distribution (allocations familiales et de logement, indemnités de chômage et de maladie, RMI, minimum vieillesse, etc.) la garantie d'un revenu de base inférieure au minimum vital a pour fonction de forcer les chômeurs à accepter des emplois au rabais, pénibles, déconsidérés. Il faut donc subventionner ces emplois en permettant le cumul d'un revenu social de base insuffisant pour vivre avec un revenu de travail également insuffisant » (Gorz, 2002, p.3).

croissance. Dans cette perspective commune aux libertariens de gauche (Van Parijs, 2015) et aux décroissants (Mylondo, 2015), l'allocation universelle permet d'échapper au productivisme (le travail et la consommation ne sont plus centraux) tout en favorisant l'extension d'une sphère des activités autonomes (bénévolat) propice à l'épanouissement individuel.

- **L'allocation universelle comme outil de régulation de l'économie de marché.** Si l'on s'affranchit de la perspective redistributive où l'on cherche avant tout à corriger la distribution primaire des revenus, l'allocation universelle devient un revenu à part entière résultant d'une création monétaire. Il en va ainsi des propositions des défenseurs du quantitatif easing for the people³ qui pour relancer l'activité économique proposent que soit distribué aux européens l'argent que la banque centrale européenne met à disposition des banques privées.

- **L'allocation universelle comme outil de sortie du capitalisme** qui est celle d'A. Gorz lorsqu'il parle d'une allocation universelle qui offre un revenu suffisant, c'est-à-dire d'un revenu qui doit permettre : *« de refuser le travail et les conditions de travail « indignes » [...] l'allocation universelle d'un revenu suffisant ne doit pas être comprise comme une forme d'assistance, ni même de protection sociale, plaçant les individus dans la dépendance de l'État-providence. Il faut la comprendre au contraire comme le type même de ce qu'Anthony Giddens appelle une "politique générative (generative policy). Elle doit donner aux individus les moyens accrus de se prendre en charge, des pouvoirs accrus sur leur vie et leurs conditions de vie.»* (Gorz, 2002, p.4).

Dans une approche plus radicale encore qui est la nôtre (Dacheux et Goujon, 2012), cette allocation est un revenu primaire à part entière déconnectée de l'inscription dans le procès de production. Seule la création monétaire permettrait alors de financer une allocation universelle en offrant un revenu suffisant à tous ceux qui souhaitent sortir du travail en général et de l'emploi salarié en particulier. L'allocation universelle devient ainsi le revenu citoyen résultant d'une société où se déploie une monnaie délibérée (cf. section précédente). Elle devient un outil de sortie du salariat, donc du capitalisme.

³ En réponse au projet de la Banque Centrale Européenne (BCE) d'injecter 60 milliards d'euros par mois dans le système financier, des économistes ont signé [une lettre au Financial Times](#) appelant la BCE à distribuer directement cette somme aux citoyens. *« Plutôt qu'être injectée dans les marchés financiers, la nouvelle monnaie créée par les banques centrales de la zone euro pourrait être utilisée pour financer les dépenses gouvernementales (comme l'investissement dans les projets d'infrastructures dont nous avons le plus besoin) ; autrement, chaque citoyen de l'Eurozone pourrait recevoir 175 euros par mois pendant 19 mois, qu'il pourrait utiliser pour rembourser une dette ou dépenser comme bon lui semblerait. En dopant directement la consommation et l'emploi, l'une ou l'autre de ces propositions serait bien plus efficace que le plan de la BCE en faveur d'un quantitative easing usuel »* (extrait du Financial time).

7.2.2. *Un outil de sortie du capitalisme.*

Au chapitre cinq, dans une vision radicale, nous avons défini la démocratie comme la recherche d'une autonomie individuelle et collective toujours plus grande. Dans cette perspective, la question du dépassement du travail salarié, mode de subordination, est centrale.

A) Distinguer travail, salariat et revenu

Pour sortir du capitalisme, il faut - entre autres - sortir du salariat. Cette affirmation, que nous faisons nôtre, n'est compréhensible que si l'on distingue travail et salariat. Ces deux termes sont polysémiques et controversés. C'est pourquoi nous nous proposons de donner une définition précise, non pas pour imposer une définition qui serait parfaite et incontestable, mais, au contraire, pour permettre au lecteur de critiquer le sens que nous donnons à ces termes.

Travail : chez A. Smith, le travail est un « *sacrifice de liberté, de repos, de bonheur* » (La richesse des nations, 1776). Définition qui n'est pas sans rappeler celle de H. Arendt pour qui le travail (qu'elle oppose à l'œuvre artistique et à l'action politique) est un fardeau, un poids qui entrave la condition humaine et le rattache au règne animal (Arendt, 1983). Définition qui s'oppose frontalement à celle de K. Marx pour qui le travail est une activité finalisée et intentionnelle qui permet à l'homme de s'arracher à l'ordre naturel. Pour K. Marx, le travail est émancipateur, mais c'est le salariat qui est facteur d'aliénation. Cette définition marxiste du travail émancipateur rejoint alors la définition de certains anthropologues qui considèrent l'homme comme étant un animal capable de fabriquer des outils (« *a toolmaking animal* » selon la célèbre définition de B. Franklin). Ces deux définitions philosophiquement opposées ont le mérite commun de distinguer travail (activité humaine universelle et atemporelle) et salariat (condition d'encadrement du travail historiquement située dans les entreprises capitalistes). Pour notre part, nous définissons le travail comme une activité spécifiquement humaine (les machines ne travaillent pas). Cette activité humaine peut, comme tout agir, renfermer plus ou moins de créativité (Joas, 1999), mais cette activité est d'abord une activité de valorisation des ressources (et non, comme le jeu, une activité de valorisation de soi). Cette activité de valorisation peut être pénible (extraction du charbon) ou agréable (composition florale), apprécié (médecin) ou déprécié (éboueur), contrainte (manœuvre) ou volontaire (bricolage), monétisée (versement d'un salaire) ou non monétisée (services entre voisins), etc.

Salariat : dans la société capitaliste, le salariat est un mode de distribution des revenus. L'emploi dans la sphère de la production est un préalable à l'obtention d'une part de la richesse globale qui

est versée par le biais du salaire sous une forme purement monétaire. Nous l'avons vu, au chapitre premier, le salarié n'est jamais le propriétaire du fruit de son travail qui appartient à l'organisation avant d'être mis à disposition de l'ensemble soit sous une forme commerciale (vente du produit), soit sous une forme administrée (service public). En revanche, il reçoit une contrepartie monétaire qui lui donne un droit d'accès proportionné à la production collective. Ce mode de distribution des revenus est donc également, comme l'a montré K. Marx, un mode d'exploitation et d'aliénation de la force de travail. Certes, en compensation, le salaire offre une protection sociale et juridique au salarié, mais il s'agit plus d'une contrepartie à l'acceptation de la domination que d'un levier d'émancipation.

Revenu : étymologiquement, le mot revenu vient du verbe revenir. D'ailleurs pour le Littré le revenu est ce que l'on retire (ce qui nous revient) d'un bien, d'une pension d'une rente. Le revenu n'est pas forcément versé sous une forme monétaire. Néanmoins, dans l'usage courant, il renvoie au versement d'unités monétaires. Ainsi, pour le dictionnaire de l'Académie française (8^{ième} édition) le revenu est ce que l'on retire annuellement d'un emploi, d'une pension, d'une constitution de rente, etc. Autrement dit, le revenu n'est pas forcément lié au travail ou au salariat. On peut travailler sans être rémunéré et toucher un revenu monétaire sans être salarié. C'est précisément ce que recouvre la notion de « revenu d'existence » : un revenu versé inconditionnellement (sans justification de ressources) à tout individu, de sa naissance à sa mort, du seul fait qu'il existe. Comme nous l'avons souligné précédemment, il existe plusieurs formes de revenu d'existence. Celle que nous privilégions est l'allocation universelle, car elle permet de bénéficier d'un revenu indépendamment de l'exercice d'un travail salarié. Précisons enfin que, dans une économie monétaire de production, il existe deux types de revenus : les revenus primaires qui sont issus de la production (revenus du capital et revenus du travail) et les revenus secondaires qui sont issus d'une redistribution étatique prélevée sur les revenus primaires. Pour le dire autrement, les revenus primaires sont issus d'une création monétaire, ce sont eux qui monétisent la production nouvellement créée, alors que les revenus secondaires participent à une redistribution des unités monétaires existantes. Cette clarification terminologique permet de poser autrement la question du travail dans une société en crise : non plus comment créer des emplois salariés permettant de distribuer des revenus monétaires, mais comment créer un revenu primaire qui permet de s'affranchir du salariat ?

7.2.3. RÉCRÉ : un revenu primaire post-capitaliste favorable à la démocratie.

Contrairement à la plupart des approches qui mettent en avant la question du financement d'un revenu universel, notre perspective n'est pas redistributive. Elle n'est pas non plus celle des communs. Notre approche se démarque :

- De la vision orthodoxe de l'allocation universelle. Il ne s'agit pas d'un outil de dérégulation du marché du travail et de désengagement de l'État. Il s'agit, au contraire, d'une régulation citoyenne relative à la valeur la plus centrale : l'existence humaine.

- De la vision hétérodoxe. Il est bien question de sortir du capitalisme et non pas de le rendre socialement responsable. L'allocation universelle n'est pas un simple outil de justice sociale. Plus profondément, c'est un nouveau mode de distribution des revenus. Mode de distribution qui ne tranche pas la question, indépendante selon nous, du niveau de protection sociale devant s'appliquer à la communauté.

- De la vision des communs. L'allocation universelle peut être, en partie, un bien commun (une ressource partagée par la communauté des usagers) géré par les membres de la communauté productive, mais elle doit être aussi, pour préserver l'autonomie de l'individu, un bien public géré démocratiquement, distribué à tous sans aucune obligation de participer au commun.

Nous reviendrons sur ces trois points qui visent à intégrer l'allocation universelle au paradigme délibératif (B), mais nous allons, tout d'abord, évoquer la communauté de penser entre les deux notions (A).

A) Allocation universelle et délibéralisme : des visions communes

Le délibéralisme est une construction théorique naissante, alors que le principe de l'allocation universelle remonte au XVIII^e siècle. Néanmoins, ces deux concepts partagent une même visée émancipatrice renforçant l'autonomie démocratique. L'allocation universelle est un moyen concret de mettre fin à la dichotomie entre le citoyen capable de participer à la définition de l'intérêt général et le salarié écarté de toute décision stratégique que combat le délibéralisme. Comme le précisaient en leur temps, les lois Auroux : « *Citoyens dans la cité, les salariés doivent l'être aussi dans leur entreprise* » (Auroux, 1982). La visée de démocratie radicale qu'incarne le délibéralisme est très présente chez T. Paine. Ce dernier n'est pas uniquement le père du revenu d'existence, il est aussi l'un des penseurs des droits de l'homme (Paine, 1791). On peut considérer le droit à l'allocation universelle comme un droit à l'autonomie : pas de société démocratique sans participation politique et pas de participation politique sans un minimum de revenu assurant la subsistance de l'individu. L'effectivité des droits de l'homme passe par la mise en place d'un revenu inconditionnel qui libère l'homme de la pauvreté. En donnant une assise matérielle au principe d'égalité juridique, l'allocation universelle crédibilise les idéaux d'une démocratie radicale⁴. Il s'agit, dans la perspective développée par A. Sen (2000), de développer les capacités d'agir des

4 Notre perspective rejoint, par d'autres voies, celle de M. Fleurbaey (2006). Pour ce dernier, l'égalité sociale signifie l'égal accès à l'autonomie, ce qui passe par une indépendance socio-économique permettant de réduire les inégalités de pouvoir.

individus afin de développer leurs libertés réelles. Ainsi définie, l'allocation inconditionnelle est un outil concret qui permet de se rapprocher de l'horizon normatif que fixe le délibéralisme. Plusieurs arguments vont dans ce sens.

Premier argument, l'allocation universelle permet une sortie du salariat. Comme le montre A. Supiot (1998), le salariat est une protection juridique et sociale du salarié. Mais il est aussi un moyen de subordonner le travail, or cette subordination n'est guère compatible avec la visée d'autonomie au cœur du délibéralisme. En effet, une démocratie radicale réclame l'égalité juridique, il convient donc de lier la protection juridique et sociale non plus au salariat, mais à l'existence. Dans cette perspective qui rétablirait l'égalité dans le monde du travail (entre artisans, professions libérales, agriculteurs, etc., et salariés) tout en évitant la stigmatisation de ceux qui ne travaillent pas, il convient de se remémorer les raisons qui ont été évoquées pour s'affranchir du salariat. Première observation, lier le revenu à la production, c'est nécessairement renforcer la course au productivisme, ce qui ne paraît guère souhaitable pour l'avenir de notre planète. Deuxième observation, la participation à la prise de décision contribue à une meilleure productivité, comme l'illustrent les coopératives de production. La coupure entre production et décision induite par le régime de dépendance s'avère ainsi contre-productive et peu compatible avec l'économie de la connaissance qui semble émerger. Troisième observation, les évolutions actuelles du travail salarié comme l'intensification des tâches et l'individualisation des rémunérations d'une part, et la précarisation qui se traduit par des périodes d'inactivité et la nécessité de se former pour changer de métier d'autre part, poussent presque naturellement à l'invention d'un autre mode de rémunération. En effet, combattre la souffrance au travail et promouvoir la formation tout au long de la vie exige de pouvoir disposer d'une source de revenus autre que le salaire afin de ménager des périodes d'inactivité propices à la reconstruction de soi. De plus, ces évolutions du travail salarié distendent le lien entre salariat et protection sociale tandis que, au contraire, le lien entre salariat et subordination est de plus en plus prégnant. Dès lors, seule une démocratie économique couplée à l'allocation inconditionnelle peut permettre au travailleur d'accéder à un revenu décent tout en reconnaissant sa capacité d'initiative. Cet état de fait vaut aussi bien pour l'emploi marchand que pour l'emploi public et *a fortiori* pour l'emploi dans l'ESS, l'allocation universelle permettant une mise en conformité plus forte entre le discours politique et les pratiques économiques. Quatrième observation, dans la même veine, se libérer des activités salariales permet de développer d'autres activités économiques (autoproduction, par exemple cf. Roustang, 2010). Plus largement, sortir du salariat permet d'exercer des activités non économiques : politiques (débatte, militer...) et symboliques (art, religion ...). Mais c'est aussi dégager du temps pour la contemplation et ainsi développer ce droit à la paresse revendiqué par P. Lafargue (1883). Pour le dire autrement, en

découplant revenu et travail, l'allocation universelle attaque frontalement le lien de subordination et la dépendance liés au salariat. Elle contribue ainsi à l'émergence d'une société post-capitaliste qui ouvre la possibilité de la généralisation du délibéralisme.

Deuxième argument, la garantie du revenu permet aux individus de choisir plus librement entre activité marchande et investissement solidaire. Certains peuvent choisir de « travailler plus pour gagner plus » d'autres, au contraire, peuvent s'engager dans des initiatives solidaires. Ainsi, on pourrait aller à l'encontre de la critique selon laquelle les initiatives solidaires seraient réservées aux classes moyennes qui disposent de moyens (revenu et temps) pour se consacrer à l'activité militante en ouvrant, à chacun, quelle que soit son activité économique, la possibilité de s'engager dans la démocratisation active de l'économie.

Troisième argument, l'allocation universelle libère du temps pour se consacrer à l'activité politique en général et à la délibération en particulier. Délibérer demande du temps. Il faut s'informer, partager les informations, débattre, formuler les désaccords. Dans une société dominée par le salariat et soumise à une accélération continue du temps (cf. chapitre 1), ce temps fait cruellement défaut. Dans une société libérée du salariat, l'allocation inconditionnelle permet aux individus qui le souhaitent de prendre le temps nécessaire à l'exercice de leur citoyenneté. On retrouve là le fil des travaux d'H. Arendt (1983) qui, rappelant que le travail est une activité dévalorisée dans la démocratie athénienne (c'est l'activité propre aux esclaves), fait de l'émancipation du travail (salarié ou non) la condition de la liberté politique. C'est parce que les citoyens grecs sont libérés du travail qu'ils ont toutes les informations et le temps nécessaire pour participer activement à la vie de la cité (chacun pouvait être tiré au sort pour diriger les débats sur l'agora). De plus, pour H. Arendt, l'essentiel n'est pas que la technique libère l'homme des tâches matérielles autrefois effectuées par l'esclave ; l'essentiel est de sortir de cette évolution économique qui transforme la société toute entière en société de travailleurs – au risque, dit H. Arendt, de voir advenir une société de travailleurs sans travail. Au contraire, il convient de retrouver la condition même de l'homme - à savoir la créativité - qui s'incarne aussi bien dans l'œuvre (l'Art) que dans l'action (la Politique). Dans une autre veine philosophique, mais tout aussi critique, A. Honneth fait de l'obligation de vendre sa force de travail la cause essentielle de l'affaiblissement du lien politique (montée de l'abstention, désertion des partis politiques, etc.) : « *L'énorme pression néo-libérale contraint les individus à se penser eux-mêmes comme des produits et à se vendre en permanence : il faut sans cesse se présenter comme étant hypermotivé, flexible, adaptable, etc. Ce n'est donc plus l'aptitude au dialogue intérieur et à la solidarité qui se trouve privilégiée, mais ce qui contribue au contraire à ruiner cette aptitude : l'extension d'un rapport de plus en plus marchand et stratégique à soi-même et aux autres* » (Honneth, 2007). Non seulement cette lutte pour la reconnaissance concerne

les salariés, mais aussi, et peut être surtout les exclus du monde du travail qui se trouvent à la fois dépossédés des droits attenants au salariat, des revenus nécessaires à l'inscription économique et de la reconnaissance sociale indispensable pour la participation citoyenne. Dans ce cadre d'analyse, l'allocation universelle renforce, comme le souhaite le délibéralisme, la démocratie, d'une part, en limitant la nécessité de se vendre sur le marché du travail et, d'autre part, en offrant un revenu digne à tous qui facilite la participation de ceux qui, jusqu'ici, étaient exclus de la citoyenneté.

Quatrième argument, l'allocation universelle va dans le sens de l'évolution des techniques et des modes de production qui nous obligent à penser de nouvelles façons de lier revenu et activité. Dans la société de la connaissance émergente, l'important est moins de passer du temps à produire les biens matériels qu'à imaginer des savoirs et des services nouveaux. En découplant le revenu du temps passé à l'exécution des tâches prédéfinies, l'allocation inconditionnelle non seulement libère l'individu des rapports de domination salariaux mais, elle lui offre aussi le temps de la réflexion et de la créativité. Cette créativité libérée peut, bien entendu, favoriser une mutation du système capitaliste, ce dernier devenant un capitalisme cognitif, mais elle peut aussi ouvrir la voie à une transformation radicale du système économique et préparer l'avènement d'une société plus démocratique. Cette évolution est d'autant plus souhaitable, que dans le nouveau régime de production, les coûts marginaux sont pratiquement nuls, d'où la nécessaire émancipation d'une rémunération à l'acte productif supplémentaire. Dans une société de la connaissance, la production de valeur est principalement collective, d'où la nécessité d'un mode de rémunération collectif. Dans une économie démocratique, les modalités de cette rémunération (financement, octroi, niveau de revenu) doivent être déterminées de manière démocratique : par la délibération dans l'espace public (Dacheux et Goujon, 2010).

Plus généralement, en desserrant le rapport salarial, l'allocation universelle desserre la contrainte économique en libérant du temps pour de nombreuses activités que celles-ci soient économiques, politiques ou symboliques. Il s'agit de libérer du temps pour l'action, c'est-à-dire d'approfondir la démocratie en donnant la possibilité aux individus d'expérimenter la participation délibérative. Précisons-le, il s'agit bien d'une possibilité offerte à tout individu et non d'une obligation à participation comme il en est question dans ce que certains appellent le revenu participatif où le versement du revenu est conditionné à l'accomplissement de tâches bénévoles. C'est comme nous allons le voir maintenant un des points principaux qui distingue notre vision de l'allocation universelle des visions les plus courantes.

B)RECRE : un revenu primaire garantissant l'autonomie individuelle.

Pour comprendre l'originalité de notre appréhension de l'allocation universelle, il convient

de rappeler les éléments suivants : l'économie est un ordre social, celui de la valorisation des ressources, qui peut et qui doit être régulé de manière démocratique. Cet ordre englobe les activités de valorisation non monétaires (autoproduction, trocs, production gratuite, etc.) et monétaires (l'économie). La monnaie est donc dans cette construction théorique ce qui fonde l'économie. Pour nous, contrairement à la vision orthodoxe, la monnaie est endogène et active. Sur le plan économique, c'est un système de comptabilité sociale dont la fonction principale est le financement de la production. Elle est créée pour anticiper les revenus générés dans l'acte de création de valeur. Sur le plan politique, c'est un lien de médiation entre les citoyens d'une même communauté et entre gouvernants et gouvernés. Sur le plan symbolique, c'est la marque de la confiance que la société se fait à elle-même. Comme nous l'avons vu précédemment, dans le cadre du délibéralisme, la monnaie est délibérée : elle est cogérée par les citoyens et par des institutions étatiques ouvertes au contrôle des citoyens. Il s'agit à la fois de démocratiser la monnaie en favorisant son accès à tous et de limiter son expansion de façon à encadrer l'économie dans la société démocratique.

B1) Une approche délibérative qui se démarque des trois principales visions de l'allocation universelle.

- Dans la vision orthodoxe, l'économie est une économie d'échange, la monnaie est neutre à long terme. Il convient donc d'éviter l'excès de monnaie qui est tenu pour responsable de l'inflation et de la perte de pouvoir d'achat des agents. La richesse se crée dans l'échange qui doit être régulé par le libre jeu du marché concurrentiel. Le marché du travail lui-même n'échappe pas à la règle. Ainsi, le prix du travail, à savoir le salaire, doit être librement fixé par confrontation de l'offre et de la demande. Dans cette perspective, tout revenu doit être conditionné à la participation productive. Cependant, dans une logique libertarienne, l'allocation universelle peut se justifier dans la mesure où elle participe à la valorisation des libertés réelles tout en limitant l'emprise de l'État redistributif. Il s'agit de flexibiliser le marché du travail (un revenu minimum étant garanti, il n'y a plus besoin de salaire minimum) et de contribuer au désengagement de l'État (la protection sociale pour tous s'efface au profit d'une gestion individuelle). Notre approche est différente. D'une part, notre conception de la monnaie n'est pas la même (pour nous elle est active) et, d'autre part, la justification de l'allocation universelle est tout autre : le droit à une existence digne et autonome pour tous quel que soit le lien à l'activité productive.

- Selon la vision hétérodoxe, l'économie est une économie monétaire de production. La monnaie est active et endogène. Elle est créée par le système bancaire lors de l'octroi de crédit aux agents producteurs. En système capitaliste, cet octroi est conditionné par la logique de rentabilisation du capital, si bien qu'il n'y a pas de place ni pour les productions socialement utiles, mais non

rentables ni pour ceux qui ne participent pas à la production. C'est justement là qu'intervient le rôle correcteur de l'État. Ce dernier intervient de deux manières coordonnées : par une politique monétaire visant l'octroi de crédit et la croissance de l'activité économique, et par une politique redistributive consistant à prélever sur la production pour permettre le développement de services publics non rentables et assurer une protection sociale à ceux qui ne peuvent pas produire. Dans cette perspective l'allocation universelle est une manière possible de redistribuer la richesse produite de manière à lutter contre les excès du libéralisme et/ou la raréfaction d'un travail stable et rémunérateur. Notre approche diverge. Tout d'abord, nous développons une appréhension dialogique de l'économie à la fois économie d'échange et économie de production. Ensuite, à la différence de J.M. Keynes, nous nous méfions d'une gestion purement technocratique de la monnaie qui est certes un bien public, mais qui est aussi un bien commun, c'est pourquoi, dans les deux cas, elle doit être soumise au contrôle des citoyens. Enfin nous pensons qu'il ne convient pas d'inscrire l'allocation inconditionnelle dans la réparation des exclusions constatées, mais d'agir en amont sur la distribution des revenus.

- Selon la vision classique⁵ des communs (l'exploitation de ressources communes), l'allocation universelle est conçue, hier chez T. Paine comme aujourd'hui en Alaska⁶, comme une rente attribuée à tous venant rémunérer une ressource productive commune (la terre chez T. Paine, le gisement pétrolier en Alaska). Aujourd'hui, la plupart des écrits solidaristes consacrés à l'allocation universelle se basent sur la même idée : une ressource commune doit générer des revenus communs. La terre, disait le philosophe H. Grotius qui a inspiré T. Paine, étant la propriété commune de l'humanité, chaque humain doit en retirer équitablement les fruits. Ce raisonnement du XVII^e siècle est actualisé par des auteurs comme A. Alstott et B. Ackerman (1999) qui proposent d'instaurer un revenu inconditionnel financé par une taxe sur l'utilisation des ressources naturelles (puisqu'elles sont la propriété de tous) et une taxe sur l'héritage (de manière à lutter contre les inégalités de départ). Par ailleurs, dans une société capitaliste, ce raisonnement propre aux ressources naturelles est élargi à l'ensemble de la production. La richesse globale (PIB) étant le produit de l'activité sociale, chaque acteur social est légitime pour obtenir une quote-part de la richesse créée. Ce type d'approche a le mérite de rompre avec la logique de propriété individuelle pilier du capitalisme, mais elle reste inscrite dans une logique productiviste où la rémunération de l'allocation croît avec l'exploitation des ressources naturelles et/ou du travail. Il existe d'autres variantes des communs ne concevant pas l'allocation universelle comme une compensation à l'appropriation capitaliste d'un

⁵ Définition que l'on retrouve dans les travaux d'E. Ostrom (1990) qui s'oppose à celle de P. Dardot et C. Laval (2014).

⁶ Depuis 1976, l'Alaska distribue à ses habitants un dividende citoyen issu des redevances minières de l'État. Cette allocation universelle a été créée par un amendement constitutionnel. C'est, à ce jour, l'expérience la plus développée de revenu primaire, c'est une rente issue de la production, distribuée de façon égalitaire et inconditionnelle.

commun. Ainsi, comme le notent J.M. Monnier et C. Vercellone (2007) l'avènement de la société de la connaissance change le mode de création de valeur (au sens de K. Marx). Aujourd'hui, c'est dans le temps hors travail salarié que s'effectue une part conséquente de la création de valeur économique (information, autoformation, partage des savoirs ...) qui n'est pas rémunérée par l'activité du salarié, mais qui est captée par l'employeur. D'où l'idée d'une allocation conçue comme un revenu primaire qui viendrait rémunérer ce temps productif hors travail. Nous partageons cette idée de l'allocation conçue comme un revenu primaire. Cependant, elle fait de la monnaie un commun au service du commun, alors que nous concevons la monnaie comme étant également un bien public accessible à tous les habitants d'un territoire qu'ils participent ou non à la production du commun.

B2) Une approche qui s'inspire de la dotation inconditionnelle d'autonomie et des monnaies libres.

Notre conception se démarque des trois approches présentées précédemment, mais elle s'inspire aussi de deux propositions théoriques, celle de la dotation inconditionnelle d'autonomie et celle des monnaies libres.

- La dotation inconditionnelle d'autonomie s'inscrit dans une perspective décroissante. Pour V. Liegey (2013), elle serait constituée d'un droit de tirage sur les ressources naturelles, d'un droit d'accès à des services et aussi d'un versement de revenu en Euro et en monnaie locale. L'idée ici est de replacer l'économie au sein d'un projet de société (la décroissance) et d'inviter à une réappropriation démocratique de la monnaie. L'enjeu est aussi la lutte contre les inégalités puisque cette dotation serait couplée à un revenu maximum. Nous retenons de cette approche l'idée de pluralisme monétaire que nous avons exprimée dans notre présentation de la monnaie délibérée, mais aussi la conception distributive de l'allocation universelle en termes de droits de tirage sur la production globale réalisée sur le territoire.

- La monnaie libre ne repose pas sur une création de dettes, elle n'est pas créée par une banque, mais directement par les citoyens. Elle circule sous forme numérique à l'intérieur d'une communauté. Chaque nouveau membre est créateur d'un dividende universel, fraction égale de la masse totale déjà existante. Cette monnaie n'est pas connectée à l'Euro et obéit à des règles strictes définies à partir de la théorie relative de la monnaie élaborée par S. Laborde (2011). Cette théorie conceptualise un modèle de création monétaire décentralisé qui permettrait une distribution égalitaire de la quantité de monnaie existante entre tous les citoyens. La monnaie libre est une cryptomonnaie ouverte à tous aujourd'hui testée en France et appelée G1 et qui se prononce june. Elle nous intéresse pour deux raisons. Premièrement, elle est basée sur l'idée d'une création

monétaire : le dividende universel n'est pas le fruit d'une redistribution, mais une pure création qui alimente régulièrement et de manière égalitaire le compte de tous les membres de la communauté. Deuxièmement, cette monnaie est contrôlée par les citoyens, elle échappe aux marchés financiers. Si ces deux conceptions nous ont inspirés en montrant que le débat sur l'allocation universelle peut s'inscrire dans une volonté d'alternative radicale au capitalisme, elles se démarquent néanmoins de notre vision de la monnaie délibérée présentée précédemment. Tout d'abord, nous nous distinguons de la dotation inconditionnelle d'autonomie puisque nous ne nous situons pas dans une conception postulée de la décroissance. Pour nous, si certaines productions destructrices de la planète doivent décroître, d'autres à l'inverse doivent croître (éducation, protection sociale, etc.), l'arbitrage devant faire l'objet d'une délibération dans l'espace public. De plus, les droits de tirage sur les ressources ou les services sont envisagés comme des contreparties à la production des communs ce qui nous engage dans une solidarité communautaire. Les habitants d'un territoire peuvent faire le choix de ne pas participer à la production collective sans pour autant être écartés de l'allocation universelle. Nous nous situons donc dans une perspective libertaire territorialisée. D'autre part, concernant les monnaies libres, nous leur reprochons de n'être pas démocratiques dans la mesure où les règles de création monétaire sont fixées par une théorie et non par la délibération. Nous retrouvons ici notre critique de la conception positiviste de l'économie formelle et notre attachement à la délibération citoyenne. Par ailleurs, la monnaie libre est totalement déconnectée de la monnaie publique alors que, bien que nous défendions le pluralisme monétaire, nous concevons l'allocation universelle comme un revenu primaire distribué, comme d'autres revenus dans la monnaie en vigueur (l'Euro pour la zone euro)⁷.

B3) Une allocation universelle qui repose sur une approche dialogique de la monnaie dette et de la monnaie lien

Selon une des perspectives hétérodoxes, la monnaie est, en grande partie, créée dans le financement de l'économie. Il s'agit d'une opération de monétarisation de la production : la banque reçoit une reconnaissance de dette de l'entreprise (créance sur l'économie) et s'engage dans l'émission d'unités monétaires. Ce crédit à la production permet à l'activité économique de se développer et alimente les revenus. Dans une économie capitaliste, la rentabilité du projet est le critère essentiel de la décision de création monétaire par la banque. Si on abandonne cette logique de rentabilité, on entre alors dans une économie de production non capitaliste où l'on peut imaginer

⁷ Dans notre vision – qui rejoint en cela celle de B. Stiegler (2016) quand il parle de la complémentarité entre revenu universel et revenu contributif - il existe bien, au-delà l'allocation universelle, plusieurs revenus possibles (provenant du travail ou de la contribution à des activités d'intérêt général par exemple) qui peuvent être versés dans des monnaies différentes (monnaie officielle, monnaie citoyenne ...)

que des banques solidaires s'engagent dans le financement d'initiatives solidaires autonomes reconnues après délibération comme étant d'utilité sociale. De même, pour le financement du service public, on peut imaginer un financement direct auprès d'une banque centrale administrée par les citoyens et donc soumise au principe délibératif. Dans tous les cas, il s'agit d'une monnaie dette privilégiant la dimension économique du phénomène monétaire. Cependant, si sur le plan économique la monnaie est un système de comptabilité sociale, sur le plan politique elle est un lien de médiation de la citoyenneté (Perret, 2011 ; Dissaux, 2017), tandis que sur le plan symbolique elle incarne la confiance que la société se fait à elle-même (Simmel, 1900). On peut parler, dans cette perspective donnant la priorité au politique et au symbolique, de monnaie lien (Servet, 2012). Dans notre cadre de pensée dialogique, nous cherchons à concilier ces deux compréhensions de la monnaie. L'allocation universelle trouve ici toute sa place. Telle que nous la concevons, elle est le versement mensuel, individuel et inconditionnel d'un revenu permettant de vivre dans la dignité en dehors de toute obligation productive. Cette création monétaire ne repose donc pas sur une dette et la création d'une production, mais sur une valeur commune liant la société : le droit pour tous de vivre dans la dignité. La contrepartie de cette création monétaire, c'est la société dans son ensemble qui, au nom de la dignité humaine, s'oblige à offrir à chaque habitant du territoire la possibilité d'échapper à la pauvreté tout en garantissant une liberté réelle : celle de participer ou non à la production collective. Ce surcroît de monnaie qui consiste à créditer chaque mois le compte courant de tous les habitants d'un territoire est bien un revenu primaire qui donne un droit sur la production globale. Il ne s'agit donc pas d'une redistribution dépendante des prélèvements publics sur la production privée et publique, mais d'un droit de tirage délimité démocratiquement lors de procédures délibératives. Cette augmentation de la masse monétaire vise la transformation radicale de la société : le revenu n'est plus automatiquement connecté au travail et au capital, il est, pour partie, connecté à l'obligation que se donne la société à elle-même de valoriser la dignité humaine par le versement d'un revenu. La question du gonflement de la masse monétaire devient secondaire. D'une part, rien n'interdit qu'une partie de cette monnaie soit reprise globalement du fait des prélèvements sociaux et de l'impôt. Les personnes développant des activités productives seront soumises à une fiscalité pesant sur l'ensemble des revenus. D'autre part, une partie de la monnaie peut être fondante si les délibérations citoyennes en décident ainsi. Enfin et surtout, dans la perspective délibérale de sortie du capitalisme, l'instauration de l'allocation universelle est une masse monétaire beaucoup plus faible que celle actuellement créée par la spéculation effrénée d'un système financier qui n'est régulé ni par les citoyens ni par l'État. Au contraire, aussi paradoxale que cela puisse paraître, l'allocation universelle permet une reconnexion entre sphère monétaire et économie réelle : un système monétaire délibéré au service d'une économie démocratisée.

Pour résumer notre propos sur le revenu d'existence. Nous insistons sur les points suivants : tout d'abord nous nous situons dans une perspective solidaire d'allocation universelle, différente d'une extension des mesures de revenu garanti mises en place en France, mais aussi de la vision anglo-saxonne d'un impôt négatif. De plus, cette allocation inconditionnelle s'inscrit dans un projet global de sortie de capitalisme et non dans une vision libertarienne d'une société de marché débarrassée de l'État social. Il s'agit également de modifier de manière substantielle le mode de distribution des revenus et non de s'inscrire dans une redistribution correctrice des inégalités les plus criantes. L'allocation universelle est un revenu primaire découlant d'une création monétaire régulée par la délibération démocratique. Elle n'est ni un dividende social tiré de l'exploitation d'une ressource collective venant compenser son appropriation et l'absence de démocratie qui en découle ni une contrepartie individuelle à la production d'un commun. Cette allocation inconditionnelle répond ainsi à un triple objectif : la démocratisation de la monnaie sans laquelle l'encastrement de l'économie ne peut avoir lieu, l'éradication de la pauvreté pour donner une assise matérielle à l'égalité juridique, et la possibilité effective pour ceux qui le souhaitent, de consacrer du temps à la délibération démocratique. Nous lui avons donné un nom : RECRE.

Bibliographie indicative

Alstott A., Ackerman B. (1999), *The stakeholder society*, New Haven, Yale University Press.

Arendt H. (1983), *La condition de l'homme moderne*, Paris, Calman-Levy, (1958)

Auroux J (1982), in Jacques Le Goff, dir, *Les lois Auroux, 25 ans après*, Presses universitaires de Rennes, 2008.

Dacheux E., Goujon D. (2012), « Dépasser le salariat pour passer à l'économie solidaire : l'opportunité du revenu d'existence », *RECMA*, N° 323.

Dacheux E., Goujon D. (dir.) (2010), *Réconcilier démocratie et économie*, Tours, Michel Houdiard éditeur.

Fleurbaey M. (2006), *Capitalisme ou démocratie ? L'alternative du XXI^e siècle*, Paris, Grasset.

Gadreau M., Goujon, D. (2000), « Le Revenu Minimum d'Insertion et les figures de la justice », in A. Alcouffe, B. Fourcade, JM. Plassard et G. Tahar (dir), *Efficacité versus Équité en Économie Sociale*, tome 1, chap.4, L'Harmattan.

Georgescu-Roegen N. (2006), *La décroissance : entropie - écologie - économie*, Paris, Éditions Ellébore – Sang de la terre.

Gorz A. (2002), « Pour un revenu inconditionnel suffisant », *Transversales*, N° 3.

Honneth, A. 2007. « Sans la reconnaissance, l'individu ne peut se penser en sujet de sa propre vie », *Philomag*, n° 5.

- Joas, H. 1999. *La créativité de l'agir*, Paris, Les éditions du Cerf.
- Keynes J.M. (1936), *Théorie générale de l'emploi de l'intérêt et de la monnaie*, Paris, Payot [1971].
- Laborde S. (2016), *Théorie relative de la monnaie*, trm.creationmonetaire.info/TheorieRelativeDeLaMonnaie.pdf, consulté le 15 nov.
- Lafargue, P. 1883. *Le droit à la paresse*, Paris, Éditions des Mille et une nuits, 1994.
- Latouche S. (2006), *Le pari de la décroissance*, Paris, Fayard.
- Lordon F., Orlean A. (2006), « Genèse de l'État et de la monnaie » : le modèle de la potentialité multitudinis », consulté en juin 2007 sur <http://frederic.lordon.perso.cegetel.net>
- Marx K. (1867), *Le capital*, in *Œuvres complètes*, Paris, NRF (La pléiade), [1965].
- Monnier, J.-M. ; Vercellone, C. 2007. « Fondements et faisabilité du revenu social garanti », *Multitudes*, n° 27.
- Mouvement français pour un revenu de base (2013), « Citoyen ou salarié à vie ? Analyse critique du « salaire à vie de Bernard Friot », mis en ligne sur revenuebase.info le 9 janvier.
- Myrland B. (2014), « Le revenu de citoyenneté un facteur de décroissance ? », *L'inconditionnel*, N° 1.
- Orléan A. (2006), Article « Monnaie », in S. Mesure et P. Savidan, *Le dictionnaire des sciences humaines*, Paris, PUF.
- Paine T. (1791), *Les droits de l'homme*, Paris, Belin, [1987].
- Réseau salariat (2014), « Revenu inconditionnel ou salaire à vie ? », mise en ligne sur reseau-salariat.info, le 31 mars.
- Roustant, G. 2010. « Favoriser l'autoproduction », dans E. Dacheux, D. Goujon (sous la direction de). *Réconcilier démocratie et économie : la dimension politique de l'entrepreneur en économie sociale et solidaire*, Paris, Houdiard.
- Sen A. (2000), *Repenser les inégalités*, Paris, Seuil.
- Servet J.M. (2012), *Les monnaies du lien*, Lyon, PUL.
- Simmel G. (1900), *Philosophie de l'argent*, Paris, PUF [1999].
- Smith A. (1776), *La richesse des nations*, Paris, Le monde Flammarion [2009].
- Supiot A. (1998), *Le travail en perspectives*, Paris, LGDJ.
- Swaton S. (2018), *Pour un revenu de transition écologique*, Paris, PUF.
- Theret B. (2011), « Du keynésianisme au libertarianisme. La place de la monnaie dans les transformations du savoir économique autorisé », *Revue de la régulation*, N° 10.
- Weber M. (1922), *Économie et société*, Paris, Plon, [1971].V